



CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY LOIRE VAUVISE

Du 30 JANVIER 2017 A GARIGNY

Présents : M. CHARACHE Jean-Luc, Président,

Mmes : FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique

MM : CHAPELIER Bruno, CLAMOTE Patrice, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DENOUX Jean-Louis, DOUSSET Jean-Paul, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, MAUPLIN Jean-Claude, MARTINET Bruno, NACCACHE Roger, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël, VILLETTE André

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOULINNEUF Christine à Mme HILT Pierrette, Mr DECOUT Jacques à Mr DELAVault André, Mr MASSAY Gérard à Mr DUPREZ Thierry.

A été nommée secrétaire : Mr Joël VIGNEL.

La séance est ouverte à 18 h 05.

M CHARACHE ouvre la séance en remerciant la commune de Garigny pour son accueil.

M le Président demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier Conseil Communautaire. Les délégués approuvent le compte rendu.

OM - Election délégués SICTREM de BAUGY et SMIRTOM du ST AMANDOIS

A compter du 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise exercera la compétence "Ordures Ménagères". Elle sera donc en représentation substitution pour les communes de Couy et de Sevry qui adhéraient jusqu'à cette date au SICTREM de Baugy, et pour les communes de Lugny Champagne, Sancergues et St Martin des Champs au sein du SMIRTOM du Saint Amandois, et doit de ce fait, réélire des délégués titulaires et suppléants au sein de ces syndicats.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote à l'unanimité pour que :

Mr Philippe LAVault, Mr Jean-Luc BLONDEAU, Mme Michèle BEUTIN et Mr Jean-Paul DOUSSET représente la CDC Berry Loire Vauvise au sein du SICTREM de Baugy,

Et :

Mr DELAVault André, Mme JAMET Christine et Mr DEBONO Yves - délégués titulaires et, Mme SALMON Aude, Mr CHARACHE Jean-Luc et Mr CHERRIER Jean-Paul - délégués suppléants représentent la CDC Berry Loire Vauvise au sein du SMIRTOM du Saint Amandois.

OM - CONVENTION DE SERVICES ENTRE CDC ET COMMUNE DE BEFFES POUVOIRS DE SIGNATURE AU PRESIDENT

Suite au transfert de compétences de la loi NOTRe relative à la gestion du service déchets ménagers, des communes à la CDC, une convention de prestation de service avec la commune de Beffes est proposée. Cette aide aux services sera chargée d'assurer une prestation en matière de gestion administrative des déchets ménagers.

Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017, avec reconduction expresse.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, vote "pour" à l'unanimité pour la mise en place de cette convention et autorise Mr le Président à la signer.

FPIC

Mr le Président informe le conseil que le versement du FPIC à la CDC sera nécessaire cette année. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de la commission budget.

FUTUR EMPRUNT

Mr le Président rappelle la montée en puissance de la communauté de communes et des investissements suite aux diverses prises de compétences et aux projets mis en place cette année (construction de la future maison de santé, PLUi, Fibre, SCoT...).

Il informe le conseil communautaire qu'un emprunt sera nécessaire. Ne connaissant pas le montant avec exactitude, le détail sera donné lors du vote du budget.

CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TITULAIRE

Monsieur le président informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique titulaire afin d'assurer le remplacement de Mme FOULON, Adjoint Technique contractuelle ayant fait valoir ces droits à la retraite au 31/12/2016, pour l'entretien du gymnase et de la CDC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents approuve la création d'un emploi d'adjoint technique titulaire à temps non-complet, soit 9/35ème pour l'entretien du gymnase de Sancergues et de la CDC à compter du 20 février 2017.

POSTE ATTACHE TERRITORIAL

Mr CHARACHE informe le conseil que les nouvelles compétences dictées par la loi NOTRe étant de plus en plus techniques, un chef de service qui puisse le seconder, serait nécessaire pour la communauté de communes.

Une simulation financière sera proposée prochainement.

ATTRIBUTION IAT POUR ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2EME CLASSE

Le Conseil Communautaire décide d'étendre l'attribution du régime indemnitaire aux adjoints administratifs de 2ème classe.

QUESTIONS DIVERSES :

- Q : Une formation serait-elle possible pour la taille des arbres et des arbustes ?
R : Demander de faire appel à une société privée.
- Q : Serait-il possible d'investir dans un broyeur de végétaux, pour faire du compost ?
R : Le prêt de cet appareil est possible auprès du SICTREM.
- Q : Est-il possible de mettre en place un abribus devant le collège de Sancergues ?
R : Une demande sera faite auprès du conseil départemental.
- Mme VASICEK Monique informe le conseil communautaire que les « boucles cyclables » ne coûteront que 6500 € au lieu des 11 000 € prévu initialement.
- Mr DEBONO informe le conseil qu'en attendant la mise en place de la fibre, Bouygues Télécom propose des boxes internet en 4G pour environ 32€ / mois.

La prochaine réunion de Conseil Communautaire aura lieu le lundi 13 mars 2017 à 18h00 à Groises.

La séance est levée à 19 h 45.

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché
Le 06 mars 2017 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE
Jean-Luc CHARACHE*

